

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 22 MARS 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Centre-Est
Département Surveillance et Régulation
Division Aviation Générale
Subdivision Personnels Navigants

Note à l'attention des organismes de formation de
la DSAC Centre-Est
Avion
Hélicoptère
Planeur
ULM
Ballon

Nos réf. : 2016- *M26* /SR/AG/PN
Courrier arrivé n°
Affaire suivie par : Sylvie Lefebvre
sylvie.lefebvre@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 26 72 68 86 - Fax : 04 26 72 68 29

Objet : Fonctionnement des services licences de la DSAC Centre-Est

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les agents du Service de la Navigation Aérienne de l'aérodrome de Chambéry Aix les Bains n'assureront plus de permanences « licences » à compter du 1^{er} mai 2016.

Vous trouverez, ci-joint, une note explicative sur le fonctionnement du service licences de la DSAC Centre-Est. Vous voudrez bien en assurer la diffusion auprès de vos instructeurs et membres de votre organisme.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la Division Aviation Générale



Sylvain Molé

PJ : 1 note
Copie à :



Fonctionnement des services des licences de la DSAC Centre-Est

Mise à jour du 17 mars 2016

L'objet de cette note d'information est de présenter les nouveaux horaires d'ouverture au public ainsi que les modalités de traitement des dossiers des personnels navigants à compter du 1^{er} mai 2016.

Les agents du Service de la Navigation Aérienne de l'aérodrome de Chambéry Aix les Bains n'assureront plus de permanences licences à compter du 1^{er} mai 2016.

I. Horaires d'ouverture des services des licences de la DSAC Centre-Est

Aérodrome	Jours	Horaires	Téléphone
Lyon Saint-Exupéry *	Mardi et vendredi après-midi	Sur rendez-vous	04 26 72 68 23 ou 68.22
Clermont-Ferrand Auvergne	L-Ma-J-V	Sur rendez-vous	04 73 87 52 67
Grenoble-Isère	L-M-M-J-V	Sur rendez-vous	04 85 88 08 87

Permanence téléphonique du bureau des licences de Lyon Saint-Exupéry : 04 26 72 68 87
lundi, jeudi et vendredi matins de 08h30 à 11h30

En dehors de ces horaires, contact sur la boîte courriel :
licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Aéroport de Lyon Saint-Exupéry
210 rue d'Allemagne
69125 Lyon-Saint Exupéry aéroport

II. Rappel des démarches qui peuvent être effectuées sur Internet :

➤ **Générer un mot de passe qui vous permet d'accéder à votre dossier informatique navigant**

Vous pouvez générer automatiquement un mot de passe en indiquant votre numéro et type de licence, sa date de délivrance, votre nom, votre prénom et votre date de naissance.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Acceder-a-SIGEBEL-.html>

➤ **Faire proroger une qualification de classe ou de type par un examinateur PART FCL titulaire d'une licence française**

Si vous effectuez un test de prorogation avec un examinateur titulaire d'une autorisation d'examineur française PART FCL, ce dernier peut faire la saisie de la prorogation via Internet et porter la qualification avec la nouvelle date de fin de validité sur votre licence. Cela vous dispense de passer par un service des licences pour faire enregistrer votre prorogation. Vous devez être en possession de votre licence afin de pouvoir la présenter à l'examineur.

Les examinateurs connaissent déjà les modalités de cette démarche qui évite un déplacement vers un bureau des licences. Les informations nécessaires sont disponibles sur la page Internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Saisir-un-acte-examineur-dans-la.html>

➤ **Proroger par expérience la qualification de classe SEP/TMG**

Pour proroger vos qualifications SEP(t) et/ou TMG « par expérience » (disponible uniquement pour les titulaires d'une licence avion FCL) vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Proroger-ma-qualification-de.html>

Cette démarche nécessite de faire noter et signer votre prorogation sur votre licence par un FEA.

➤ **Consulter et modifier vos informations personnelles**

Pour consulter votre « extrait nominatif », c'est-à-dire l'ensemble des données vous concernant (licence, qualifications, etc.) enregistrées dans le système SIGEBEL ou pour modifier vos informations personnelles (adresse, ...), vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consulter-Modifier-mes-infos.html>

➤ **Générer une authentification de licence**

Lorsqu'une autorité ou une compagnie vous demande une authentification de votre licence, vous pouvez la générer automatiquement dans l'onglet « Authentification de mes licences ». Vous pouvez également gérer les accès à vos informations depuis ce menu.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Acceder-a-SIGEBEL-.html>

➤ **Payer votre redevance en ligne**

Vous avez la possibilité de payer en ligne par carte bleue vos redevances concernant les titres aéronautiques sur le site suivant :

<http://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr/>

➤ **Comment obtenir une réponse à une question relative à la réglementation ?**

Les navigants qui souhaitent obtenir des informations détaillées sur la réglementation des titres aéronautiques actuelle ou à venir (notamment sur les changements relatifs à la réglementation européenne n° 1178/2011) sont invités à poser leur question sur la boîte fonctionnelle suivante :

licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Consultez régulièrement le site internet de la DGAC (soit en inscrivant DGAC sur un moteur de recherche, soit via le site suivant :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Pilotes-Navigants-.html>

III. Nouvelles procédures dématérialisées proposées aux utilisateurs :

Selon le type de demande, la procédure à privilégier sera la suivante :

A) Vous utiliserez le formulaire approprié figurant sur le site internet de la DGAC à l'adresse suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Formulaires-rubrique-en-.html>

B) Uniquement pour Lyon Saint-Exupéry, vous déposerez votre dossier via internet sur l'une des boîtes fonctionnelles identifiées ci-dessous :

Pour les demandes relatives aux :

- licences de pilote privé PART FCL et les licences nationales (ULM, brevet de base, licences de pilote de planeur ou de ballon) ;
- qualifications d'instructeurs ;
- qualifications de classe (QC) et de type (QT) et la qualification de vol aux instruments (prorogation, renouvellement IR et délivrance, prorogation, renouvellement F/N-IR) ;
- autorisations / qualifications additionnelles (voltige, vol de nuit, montagne, remorquage planeur, compétences linguistiques, essais en vol, radiotéléphonie, formation au travail en équipage, etc...) ;
- conversions de licences privées et professionnelles nationales en licences conformes à la PART-FCL ;
- Validations à titre privé de licences étrangères.

Veillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :

licence.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Pour les demandes relatives aux :

- inscriptions aux examens pratiques privés (BB, PPLA, PPLH, VV, BL, qualifications montagne) ;

Veillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :

examens-pratiques.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Si les procédures de transmission de dossiers par internet vous posent des difficultés ou si le traitement du dossier nécessite l'envoi de vos titres originaux (notamment dans le cas d'apposition de qualifications sur des licences nationales) ou pour l'envoi d'un chèque bancaire, vous devez transmettre les documents par courrier à l'adresse suivante :

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est
210 rue d'Allemagne
69125 Aéroport de Lyon Saint Exupéry

Pensez à bien indiquer vos coordonnées sur toute correspondance : nom, prénom(s), adresse postale et courriel, téléphone, type et n° de licence dont vous êtes éventuellement titulaire.

L'échelon central de la DSAC (DSAC/PN/LIC) situé à Paris (50 Rue Henry Farman 75720 Paris Cedex 15) continue à assurer :

- la délivrance des licences professionnelles,
- l'apposition de la qualification de vol aux instruments conforme au règlement européen
- et les validations à titre professionnel des licences professionnelles délivrées par des Etats tiers à l'Europe.

IV. Les sites de la DGAC présents dans votre région :

Reportez-vous aux informations (adresse, téléphone, horaires...) qui figurent sur le site de la DGAC dans les rubriques relatives à votre région :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/DSAC-interregionales-et-service.html>
